

## Attribution des coefficients de repos dans la détermination des temps

coefficients de repos

Les techniques de détermination des temps permettent d'obtenir le temps de référence à allure modale.

Cependant, l'efficacité développée pour obtenir ce temps de référence ne peut pas être maintenue de manière continue.

De ce fait, la dépense énergétique consommée par un individu pendant une journée de travail doit être prise en compte pour déterminer le temps alloué.

La dépense énergétique dépend de deux facteurs physiologiques principaux :

- La charge physique (symbole "D" pour effort Dynamique)
- La posture de travail (symbole "P" pour Posture de travail)

Celle-ci doit être récupérée par le métabolisme tout au long de la journée.

Il est nécessaire d'y intégrer en plus, la récupération de la fatigue sensorielle et mentale causée par le travail.

Pour ces raisons, la règle à appliquer lors de toute étude de détermination des temps est de majorer la valeur du temps de référence, par l'application d'un coefficient de compensation appelé coefficient "D.P".

La grille de référence utilisée dans l'industrie est la suivante :

## Exemple

- Opération analysée:

Un opérateur saisi à un pas, un carton de 5 kg au sol, afin de le déposer sur son établi

- Temps de référence à allure 100 (obtenu par chiffrage en Basic MOST®):

A3 B6 G3 A3 B0 P1 = 16 dmh

- Coefficient DP à appliquer :

1,21 (Penché sans réflexion, suivant la grille des coefficients DP appliqués à la main d'œuvre masculine)

- Temps théorique à allouer pour cette opération :

$Th = 16 \times 1,21 = 19,36$  dmh

Malgré le fait que l'attribution de ces coefficients soit une nécessité physiologique, gardons nous de croire qu'ils permettent de pallier à de mauvaises conditions de travail.

En effet, le risque ergonomique restant présent, nous devons tout faire pour les diminuer.

Ce dernier point rejoint le but de l'étude de poste et de l'analyse ergonomique.